

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 13 MARS 2017

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 13 mars 2017 à 18 h 45.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Luc Cauchon, conseiller*
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire-suppléant Éric Maltais

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 11028-03-17**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mars 2016.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Appui à une demande présentée à la CPTAQ pour une utilisation autre qu'agricole sur le lot 5 139 268 au cadastre du Québec.
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Adoption du second projet de règlement no. VC-443-17 « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13, du règlement de construction numéro VC-436-13, du règlement sur les PIIA numéro VC-438-13 et du règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, lotissement et de construction numéro VC-433-13 ».
- 11. Comptes**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 11. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL **RÉSOLUTION NO. 11029-03-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mars 2017 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1 APPUI À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA CPTAQ POUR UNE UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE D'UN BÂTIMENT EXISTANT SUR LE LOT 5 139 268
RÉSOLUTION NO. 11030-03-17**

CONSIDÉRANT QUE le potentiel des sols du lot visé est 2 modéré;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est déjà occupé par une résidence depuis 1947 et est de faible dimension;

CONSIDÉRANT QUE la superficie restreinte du lot ne permet pas d'y établir une production agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette résidence a déjà été occupée par un gîte ;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel usage projeté ne sera pas plus contraignant que celui existant;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté ne nuira pas à l'établissement d'un nouvel usage agricole sur les lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QU'IL y aura peu d'effet sur la préservation de l'agriculture, des ressources d'eau et du sol dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de la Ville de Clermont.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Ville de Clermont appuie la présente demande pour les raisons mentionnées ci-haut et demande à la CPTAQ d'autoriser la nouvelle utilisation à une fin autre qu'agricole, soit pour un gîte touristique.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. VC-443-17
RÉSOLUTION NO. 11031-03-17**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le second projet de règlement numéro VC-443-17 « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13, du règlement de construction numéro VC-436-13, du règlement sur les PIIA numéro VC-438-13 et du règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, lotissement et de construction numéro VC-433-13;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet règlement no. VC-443-17 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le second projet de règlement no. VC-443-17 « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13, du règlement de construction numéro VC-436-13, du règlement sur les PIIA numéro VC-438-13 et du règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, lotissement et de construction numéro VC-433-13.

11. COMPTES

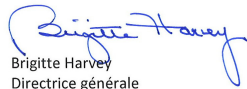
12. DIVERS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 11032-03-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 18 h 55.

**Eric Maltais
Maire suppléant**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale

**Brigitte Harvey
Directrice générale**